



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

**CONCERNANT LA CIRCULATION
AVENUE SAINT FRANCOIS
DU 13 AU 27 NOVEMBRE 2006**

EH/IE

APM 06/1478

Le Maire de la Ville de ROYAN,

*Vu les articles L 2122-28 et L 2211-1 et suivants du Code
Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la demande présentée par l'entreprise de peinture
MALIVERT sise 1 rue Ampère à 17110 St Georges de Didonne, en
date du 06 novembre 2006,*

*Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers
de la route pendant toute la durée des travaux,*

A R R E T E

*ARTICLE 1 : L'entreprise de peinture MALIVERT est autorisée par arrêté
municipal APM 06.1477 en date du 06 novembre 2006 à installer un
échafaudage sur le trottoir avenue Saint François au droit de l'église
du Parc du 13 au 27 novembre 2006.*

*ARTICLE 2 : La circulation des piétons à proximité du collège Emile
Zola sera perturbée sur le trottoir du côté de l'église du Parc,
avenue Saint François pendant la période précitée.*

*ARTICLE 3 : Des panneaux de signalisation pour les piétons seront
implantés avenue Saint François à l'intersection avec l'avenue des
Semis et avenue Saint François à l'intersection avec l'avenue Emile
Zola, afin que les piétons empruntent les passages protégés pour
circuler sur le trottoir d'en face, libre de toute occupation.*

*ARTICLE 4 : La pré-signalisation, la signalisation seront assurées par
l'entreprise et sous sa responsabilité pendant toute la durée des
travaux, de jour comme de nuit.*

*ARTICLE 5 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions
sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.*

*ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de
la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force
Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du
présent arrêté.*

Fait à ROYAN, le 06 novembre 2006

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 7 Novembre 2006

Le Maire,
H. LE GUEUT